

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 92

Artikel: La Conférence internationale du travail à Washington

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jendi 10 juin: Séances de sections, ou séance plénière. Sujets: La valeur économique du travail des femmes et des mères. — La nationalité et les droits civils de la femme mariée. — L'éducation civique. — Meeting public de propagande. (Le suffrage féminin et ses rapports avec l'égalité économique, morale et civile de l'homme et de la femme.)

Vendredi 11 juin: Séance plénière du Congrès: Rapports des Commissions sur le futur programme de l'Alliance internationale et élaboration de la Charte de la Femme. — Election du Comité de l'Alliance internationale. — Cérémonie de clôture.

Samedi 12 juin: Séance plénière éventuelle pour liquider les affaires non terminées.

On sait que plusieurs propositions ont été faites quant à l'avenir de l'Alliance: continuation de son activité telle quelle jusqu'au moment où tous les pays qui lui sont affiliés auront reconnu aux femmes le droit de vote; ou transformation de son activité sur des bases féministes plus larges. Les Associations de Grande-Bretagne et des Pays-Bas notamment ont élaboré tout un plan de travail que nous aurons lieu d'étudier plus en détail.

D'autres part, on nous communique de Londres que le gouvernement de l'Uruguay a délégué comme sa représentante à titre officiel au Congrès D^{re} Paulina Luisi, un des chefs les plus connus du mouvement suffragiste et abolitionniste dans l'Amérique du Sud. Du Danemark viendra, en tout cas pour participer au meeting, dont seules des députées seront les oratrices, M^{me} Elna Munch dont l'intervention au Riksdag a fortement contribué à faire adopter la loi plaçant les femmes fonctionnaires sur le même pied d'égalité que les hommes. On nous annonce également la présence de Mrs. Chandra Sen, une des représentantes les plus distinguées du mouvement d'émancipation des femmes dans l'Inde.

Ajoutons qu'au point de vue pratique, un Comité suisse d'organisation du VIII^e Congrès international pour le Suffrage des Femmes s'est constitué à Genève le 13 mars sous la présidence de M^{lle} Gourd. Il a nommé plusieurs Commissions, sur l'activité desquelles nous aurons à revenir, et qui se sont aussitôt mises au travail.

* * *

La Commission des Finances du Comité suisse d'organisation du Congrès dont M^{me} A. Leuch, présidente de la Section bernoise de l'A. S. S. F. a bien voulu accepter la présidence, nous prie d'ouvrir dans nos colonnes une souscription pour le fonds du Congrès¹, ce que nous faisons avec le plus grand plaisir. Les dons les plus modestes seront reçus avec reconnaissance, et peuvent être adressés directement avec la mention: Pour le Congrès, à notre Administration. (Compte de chèques postaux I. 943).

Reçu au 21 mars 1920

Produit d'un cours d'éducation civique Fr. 200

La Conférence Internationale du travail à Washington

Les délégués des pays qui ont participé à cette Conférence ont maintenant fait connaître, après les rapports officiels remis à leurs gouvernements respectifs, leurs impressions particulières et leur point de vue spécial. Et au point de vue féminin, qui est celui qui nous intéresse ici, on ne peut dire que le résultat de la Conférence soit précisément satisfaisant. Il est au contraire gros de problèmes inquiétants pour les droits de la femme en matière économique.

¹ Les frais de location de salles, tant pour les séances du Congrès que pour les meetings de propagande, de publicité pour ces séances, etc., sont à la charge du Comité suisse d'organisation, de même que les très-modestes réceptions qu'il voudrait pouvoir offrir à nos hôtes suffragistes.

D'abord, les femmes ont été tout à fait insuffisamment représentées à Washington. Aucune n'a siégé à la Conférence à titre de déléguée officielle, pas un des 41 Etats représentés n'ayant voulu donner au moins un poste de délégué à une femme sur les quatre auxquels il avait droit — ce qui a provoqué pour le dire en passant d'énergiques protestations des Danoises et des Norvégiennes auprès de leur gouvernement. Il semble, en effet que, dans un pays où les femmes sont électeurs tout comme les hommes, et étant données les questions très importantes au point de vue féminin qu'allait débattre la Conférence, il était pour le moins indiqué d'y déléguer des femmes. Celles-ci y sont entrées par la porte de service, soit simplement à titre d'*experts*, sans droit de vote dans les séances et ne pouvant prendre la parole que sur invitation. C'est un poste évidemment supérieur à celui de dactylographe que l'on nous réserve si volontiers, mais ce n'est nullement celui auquel ont droit des femmes quand leurs intérêts économiques sont en jeu. — 23 femmes ont ainsi pris indirectement part aux travaux de la Conférence, dont 8 à titre d'*experts* nommées par les organisations ouvrières, 14 par les gouvernements, et une par une association patronale! Les pays qui avaient désigné le plus grand nombre de femmes experts furent la Grande-Bretagne (Misses Sophie Sanger, Smith, Mary Mac Arthur et Marg. Bondfield toutes bien connues dans le mouvement féministe et ouvrier), la France (Mlles Jeanne Bouvier, inspectrice du travail et Latellier), la Hollande (en particulier Mlle Grøneweg, la seule femme députée des Pays-Bas), etc. La Suisse... brilla par l'absence complète de l'élément féminin! mais peut-être est-ce en partie la faute des Associations féminines intéressées qui n'ont tenté aucune démarche dans ce sens...

De cette représentation notoirement insuffisante des femmes a découlé tout naturellement le fait que plusieurs des résolutions prises ont été en défaveur des femmes. Des six conventions adoptées, l'une est extrêmement dangereuse, qui stipule qu'« il est interdit d'employer des femmes entre 10 h. du soir et 5 h. du matin. » En d'autres termes, c'est l'interdiction pure et simple du travail de nuit pour les femmes. On voit immédiatement l'exclusion qu'il en résulte pour les femmes d'un grand nombre de professions, et par conséquent l'infériorité économique que leur impose cette convention sous couleur de les protéger, allant ainsi à fin contraire du but censément poursuivi. C'est ce qu'ont fait valoir énergiquement les experts scandinaves, en particulier Mmes Kjelsberg (Norvège), Hjelmar (Danemark) et Hesselgren (Suède), protestant contre cette atteinte au droit au travail de la femme, et contre l'inégalité qu'elle crée entre travailleurs et travailleuses. Mais qu'ont pu ces quelques voix *clamante in deserto*? « Il est inadmissible, écrivait à ce sujet *Jus Suffragii*, qu'une Conférence à laquelle les femmes sont si peu représentées tranche de manière autoritaire pareille question concernant les femmes. Ce que nous réclamons, c'est une législation appropriée pour les hommes et pour les femmes, et non pas des restrictions n'atteignant que les femmes. » On ne saurait mieux dire, et nous voudrions attirer tout spécialement l'attention de nos lectrices sur ce point: il est facile, en effet, de se laisser séduire par des considérations humanitaires et sentimentales comme celles que l'on ne manque pas d'invoquer en pareille matière, l'intérêt de la race, la protection de la mère, etc., sans voir qu'on porte atteinte de la sorte au principe de justice intégrale qui est à la base du féminisme. Et d'après le récit que fait à l'*Attività femminile sociale* de Rome, l'expert italienne, Mme L. Casartelli-Cabrini, quelques-unes parmi ses collègues auraient un peu perdu de vue cette conception...

C'est du même fâcheux esprit de décider sans le concours efficace des principales intéressées les questions qui les concernent que s'est inspirée également une des « Recommandations » adoptées par la Conférence et qui seront soumises à l'approbation des Etats : celle qui propose l'exclusion des femmes des industries employant du plomb, et leur admission à des conditions très sévères aux industries employant des composés de plomb ? Pourquoi donner de la sorte tout le poids d'une législation internationale à la déplorable, et disons le mot, égoïste, exclusion des femmes de la typographie par les syndicats de la profession, et cela juste au moment où cette exclusion a été battue en brèche en France par le Congrès de Nancy ?¹

Les cinq autres conventions adoptées à Washington concernent : a) la durée du travail dans l'industrie, qui a été fixée à 8 h. par jour dans une semaine de 48 h. avec certaines exceptions pour les pays d'Orient ; b) l'âge d'admission des enfants dans les fabriques : soit 14 ans, c) l'interdiction du travail de nuit aux jeunes gens de moins de 18 ans ; d) la question du chômage ; e) le travail des femmes enceintes. La Conférence a fixé à six semaines le repos obligatoire de la mère après la naissance de l'enfant ; auparavant, elle a le droit, sur certificat médical, de quitter le travail pendant six semaines sans risquer de perdre sa place. Cette disposition s'étend également aux femmes employées de commerce, et à toute mère, mariée ou non. Enfin la question des « primes d'allaitement » et de l'assurance maternelle fut beaucoup discutée, certains pays comme le Siam, la Chine ou l'Inde se la posant pour la première fois !

Tout ceci alors est évidemment fort bien, mais ne rachète en rien les graves fautes que nous signalons plus haut. C'est pourquoi il faut que nos Associations féministes veillent à la composition comme aux décisions des Conférences internationales du Travail qui, faisant suite à celle de Washington, se réuniront régulièrement une fois l'an. C'est là un programme dont l'importance ne peut échapper aux défenseurs des droits de la femme dans tous les domaines.

J. GUEYBAUD.

N. D. L. R. — Disons ici que la loi fédérale sur les fabriques, entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 1920 contient une menace tout aussi sérieuse pour le droit au travail des femmes. L'art. 65, § 2, est en effet rédigé ainsi : « Le Conseil Fédéral désigne les branches de fabrication et les travaux auxquels il est interdit d'employer des femmes. »

Pour les femmes d'Arménie

A l'heure où les dépêches d'Alexandrie signalent de nouveau le massacre de 20,000 Arméniens, et où s'élève vers l'Europe un dernier cri d'agonie et de supplication, il faut lire les *Mémoires* de M^{me} Capdanian¹.

Plus poignantes que les documents officiels puisqu'elles ont été vécues, ces pages dressent devant notre conscience un formidable réquisitoire. « Toute joie est désormais interdite à la nation arménienne ! » s'écrit M^{me} Capdanian, et ces mots résonnent d'un bout à l'autre du livre, comme un cruel leitmotiv.

Femme d'un instituteur, mère de deux enfants et enceinte d'un troisième, la malheureuse héroïne, séparée de sa famille, est acheminée à travers l'Anatolie, avec un convoi des grandes déportations de 1915, prétextées par le refus des Arméniens de se convertir à l'islamisme.

Ce que fut ce voyage de plusieurs mois est un calvaire que

l'imagination européenne a peine à réaliser. Mais M^{me} Capdanian fait preuve d'une indomptable vaillance. Elle et ses infortunées compagnes, pillées, rançonnées, dépouillées, violées, par les Turcs et les Kurdes, doivent subir les pires traitements et les spectacles les plus révoltants. Mais elles sont dignes de leurs maris et de leurs frères abattus à la hache, noyés en masse, ou suppliciés de mille manières.

Et la fierté héréditaire ne désarme pas un seul instant ; « La justice est la seule chose que nous demandons au monde civilisé ! »

L'odyssée tragique de M^{me} Capdanian se termine à Alep, où elle accouche d'un fils, chez un vieil oncle miraculeusement retrouvé. Elle essaie alors de gagner sa vie, « en passant d'un « métier à l'autre, nourrice de nuit, institutrice, ouvrière, laitière. Il n'est point de besogne, si humble soit-elle, qui puisse déshonorer, tant que l'âme n'est pas asservie ! »

M^{me} Capdanian s'est fait l'éloquent porte-paroles des femmes d'Arménie. Tout commentaire paraîtrait froid et superflu, après son véhément appel.

Femmes de Suisse, femmes heureuses et privilégiées que nous sommes, ne pourrions-nous donc rien faire pour nos sœurs lointaines, pour tout un peuple qui agonise en tournant les yeux vers nous ?

H. PFEIFFER-MONNERAT.

NOTES D'ACTUALITÉ

L'intelligence de la femme

Une conférence de M^{me} G. Ferrero

Le jeudi 11 mars, le public genevois avait le privilège d'entendre M^{me} Ferrero parler de l'intelligence féminine.

Dès le début, la conférencière, qui parlait notre langue avec une aisance et une grâce parfaites, a fait prévoir à ses auditeurs qu'elle n'était pas aux côtés de celles de nos sœurs qui réclament l'égalité absolue entre les sexes. Leur intelligence étant toute différente de celle des hommes, dit-elle, les femmes ont intérêt à maintenir ces différences et à ne demander que les droits, charges ou prérogatives qui conviennent à leur état et qu'elles peuvent exercer mieux que les hommes. Tel est le point de départ et le thème de la causerie au cours de laquelle M^{me} Ferrero analyse avec pénétration et un réel esprit scientifique l'âme et les facultés féminines. Voici quelques-unes de ses affirmations : Les différences entre homme et femme sont qualitatives et non point quantitatives : l'intelligence de la femme est déterminée par la maternité. Celle-ci provoque un altruisme qui est une des nécessités de l'espèce. Cet altruisme, à son tour, provoque un état de « passionnalité » qui a toujours pour objet un être vivant. De la sorte, l'intelligence de la femme est toute portée vers la solution des problèmes concrets et des problèmes de joie et de douleur. Il suit de là que les questions abstraites ne l'intéressent pas, ou seulement par à coups ; tout le domaine du raisonnement et de la spéculation désintéressée lui est indifférent, sinon fermé. Et s'il lui arrive de se « passionner » pour une question de cet ordre, de se lancer dans des études philosophiques ou scientifiques et d'y réussir parfois d'une façon étonnante et originale, c'est sûrement parce qu'elle y est poussée, inconsciemment, le plus souvent, par une raison de sentiment, pour aider dans ses travaux un père, un mari, un frère, etc. La preuve, dit M^{me} Ferrero, c'est que la femme désire bien plus être

¹ N. D. L. R. — Cette même conférence avait été donnée la veille à Lausanne, à la salle Jean-Muret. — Nous tenons à relever ici, pour répondre aux regrets manifestés, tant par notre collaboratrice que par d'autres personnes, de ce qu'aucun leader du mouvement suffragiste n'ait assisté à Genève à la conférence de M^{me} Ferrero afin de pouvoir discuter avec elle, que cette conférence n'avait été annoncée que sous un titre beaucoup trop général pour que l'on puisse supposer qu'elle porterait sur les questions nous intéressant spécialement. A Lausanne, en revanche, elle avait été annoncée par la presse comme « conférence antisuffragiste », et plusieurs de nos amies s'y trouvaient, qui ont pris la parole pour combattre l'argumentation de M^{me} Ferrero.

¹ M^{me} B. CAPDANIAN. — *Mémoires d'une déportée arménienne*. (M. Flinikowski, éditeur, Paris).